

Le six mai deux mille quatorze, convocation du conseil municipal adressée par écrit individuellement à chacun des conseillers pour la session ordinaire qui se tiendra le dix-sept mai deux mille quatorze.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 17 mai 2014 – 11 heures

A l'ordre du jour :

1. Election du secrétaire de séance
2. Adoption du compte rendu de la dernière séance
3. PLU – orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables
4. Questions diverses

Les membres composant le conseil municipal de LE TILLEUL se sont réunis en mairie, le dix-sept mai deux mille quatorze à onze heures sous la présidence de Monsieur Raphaël Lesueur, Maire.

Etaient présents : M. Laurent Langé, M. Philippe Paumier, Mme Sandrine Lethuillier adjoints, M. Sébastien Delahais, M. Jean-Jacques Baray, Mme Caroline Dubuc, M. Jacques Delaunay, Mme Elise Bolla-Duboc, Mme Elise Borel, Mme Sophie Goncalves, M. Philippe Villamaux, M. Stéphane Poret, Mme Edith Hanin. Mme Sandrine Baudouin avait donné procuration à Mme Sophie Goncalves.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Election du secrétaire de séance

M. Stéphane Poret a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales).

Adoption du compte rendu de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 30 avril 2014 adressé à chacun des membres n'appelle aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

PLU - Orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables

M. le Maire rappelle qu'en 2009 le conseil municipal avait retenu les principaux axes du P.A.D.D. Depuis, de nouvelles réglementations sont entrées en vigueur et le P.A.D.D. doit être réactualisé.

M. Gauvain Alexandre architecte du P.L.U. a présenté le nouveau projet comprenant les axes suivants :

Axe 1 – Habitat et aménagement

- Développer modérément la population
- Minimiser la consommation des terrains agricoles ou naturels
- Agir contre la sous-occupation des logements
- Faciliter le maintien, dans le village, des plus âgés

Axe 2 – Agriculture et espaces agricoles

- Préserver l'activité agricole
- Limiter l'étalement urbain et le mitage des espaces agricoles
- Modérer la consommation de l'espace
- Limiter la consommation foncière

Axe 3 – Economie

- Préserver l'activité commerciale et des services dans le centre du bourg
- Gérer l'activité artisanale et des services au sein de l'urbanisation
- Encourager l'offre d'hébergement et de découvertes touristiques

Axe 4 – Tourisme

- Favoriser l'implantation des gîtes
- Encourager l'activité et la modernisation du camping existant
- Encourager l'activité et la modernisation de l'hôtel existant
- Encourager l'activité du centre équestre
- Favoriser l'implantation de nouvelles résidences secondaires, dans une proportion analogue à celle qui existe actuellement (de l'ordre de 15 % de l'ensemble des logements)
- Encourager l'activité et la modernisation du restaurant existant
- Développer et mettre en valeur les modes doux de découverte des sites

Axe 5 – Fonctionnement urbain et équipements

- Elargissement des voies
- Favoriser les déplacements propres au sein du village
- Ne pas augmenter le risque aux abords de la route départementale 940
- Aménager des parcs de stationnements
- Construire un nouveau cimetière
- Construire une salle des fêtes

Axe 6 – Paysage et environnement

- Préserver les coupures vertes fondamentales et la trame verte et bleue
- Préserver les structures végétales
- Intégrer les zones urbanisées dans le paysage
- Maintenir la politique de développement de nouveaux talus
- Protéger et mettre en valeur les constructions de caractère
- Concilier esthétique, intégration harmonieuse des futures constructions et économies d'énergies

Après délibération, le conseil municipal retient, à la majorité (14 voix pour et 1 abstention Mme Hanin), la totalité des orientations générales du P.A.D.D. à l'exclusion de la trame verte jugée trop contraignante.

Il est décidé, lors de la prochaine réunion de la commission P.L.U. de réexaminer ce dernier point.

Questions diverses

Mme Bolla-Duboc, concernant le taux de la taxe d'aménagement, s'étonne que la redevance pour la construction d'un abri de jardin arrive à égaler son prix d'achat. Après réflexion, il est décidé dès septembre d'en réviser le taux.

M. Delahais demande des précisions sur la réunion qui aura lieu mardi 20 mai avec les représentants du Conservatoire du Littoral. Il lui est précisé qu'il s'agit d'une réunion d'informations et d'échanges au cours de laquelle il sera évoqué notamment Natura 2000.

M. Baray réitère son intervention concernant la pose d'un caniveau à l'entrée de la voie de La Caillouterie. Un rendez-vous sera fixé très prochainement.

Mme Hanin évoque la possibilité d'installer des toilettes publiques éventuellement du côté de la mairie. Cette question sera étudiée.

M. Paumier propose d'insérer à l'ordre du jour de la réunion de la commission de sécurité prévue le 23 mai la possibilité d'installer des panneaux d'agglomération supplémentaires en limite de communes afin de limiter la vitesse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 35.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Les membres du conseil municipal



Edith Hanin